



VILLE de MURET
mairie-muret.fr

1. COLLECTIVITE CONTRACTANTE : VILLE de MURET -(31600)

2. POUVOIR ADJUDICATEUR : Monsieur le MAIRE

OBJET de la CONSULTATION : Réfection TOITURE de l'Annexe du GYMNASSE Henri CHIFFRE
Et Travaux d'ELECTRICITE & FAUX PLAFONDS (3 LOTS)

3. PROCÉDURE de PASSATION : Procédure Adaptée Ouverte (Art 28 CMP) MAPA n°20130043

4. CRITÈRES de Sélection des Candidatures et d'Attribution des Marchés :

Candidatures (voir précisions dans RC)

- régularité de la situation juridique, fiscale et sociale,
- capacités humaines, techniques et financières - compétences professionnelles (titres qualifications ou équivalents – expérience),
- attestation d'assurance R.C et R.P en cours de validité
- QUALIFICATIONS REQUISES ou équivalents :

Lot n° 1 : Charpente (Certificat Professionnel CAPEB – CALIBAT)

Lot n° 2 : Electricité (Certificat Professionnel Qualifelec E 22-SPV)

Lot n° 3 : Faux Plafond (Certificat Professionnel CALIBAT)

Offres :

- Prix (40 %)
- Valeur Technique de l'offre (60%)

5. Forme juridique du groupement éventuel des opérateurs économiques :

Si groupement, le mandataire sera solidaire

6. Conditions relatives au marché : les candidatures et les offres seront entièrement rédigées en langue française et les prix exprimés en euros

7. Conditions relatives aux garanties et cautionnement : avance possible (art 87 à 90 du CMP) avec dépôt d'une garantie à 1^{ère} demande

8. Délai minimum de validité des offres : 90 jours à compter de la date limite de réception des offres.

9. Visite du site : obligatoire Mercredi 4/12/de 8 à 12 h

Contact : Patrick PAGE Tél. 05 61 51 90 12 – Port 06 20 28 09 76 –

Maitre Œuvre opération ENZO & ROSSO – Mr Yann COURTABESSERIE Port 06 47 88 12 02 – yann.courtabesserie@enzo-rosso.fr

10. Caractéristiques Principales : 3 lots :

Lot n° 1 – réfection environ 500 m² de charpente bois – 2 solutions : 1) poutres au vent – 2) panneaux OSB3,

Lot n° 2 – Electricité : Dépose et repose selon prescriptions des installations électriques déjà en place,

Lot n° 3 – Faux Plafonds : Mise en place d'un faux plafond stable au feu 30 minutes environ 450 m².

11. DELAI IMPERATIF de REALISATION : Fin Février 2014 -

12. MODALITES de FINANCEMENT et de PAIEMENT : Financement sur Budget Principal de la Ville
Règlement par mandats administratifs – Paiement en 30 jours maximum

13. Instance chargée des procédures de recours : Tribunal Administratif de Toulouse 68, rue Raymond IV
B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex, Tel : 05-62-73-57-57, télécopieur : 05-62-73-57-40.

14. DATE LIMITE DE RÉCEPTION des OFFRES : Mardi 10 décembre 2013 – 9 heures.

15. DATE d'ENVOI à la PUBLICATION : jeudi 27 novembre 2013 -